LV431564

ComPacT NSX250 - Epanouisseur - séparateur de phase - 4P - pas de 35 à 45mm





Principales

Type de produit ou équipement	Epanouisseur
Catégorie d'accessoire / de pièce détachée	Accessoire de connexion
Compatibilité de gamme	ComPacT nouvelle génération (ComPacT NSX100 nouvelle génération) ComPacT nouvelle génération (ComPacT NSX160 nouvelle génération) ComPacT nouvelle génération (ComPacT NSX250 nouvelle génération) ComPacT nouvelle génération (ComPacT NSX DC nouvelle génération) ComPacT nouvelle génération (ComPacT NSX DC nouvelle génération) ComPacT (ComPacT NSX100) ComPacT (ComPacT NSX160) ComPacT (ComPacT NSX250) ComPacT ComPact NSX160 DC ComPacT ComPact NSX160 DC ComPacT ComPact NSX250 DC EasyPact (EasyPact CVS100) EasyPact (EasyPact CVS160) EasyPact (EasyPact CVS250) ComPacT (INS250) ComPacT ComPact INV100250
Description des pôles	4P
Quantité du lot	4
Position de montage	Droit

Complémentaires

Componentario		
Courant nominal (In)	250 A	
"Pas" de raccordement	45 mm	

Emballage

Emballage	
Type d'emballage 1	PCE
Nb produits dans l'emballage 1	1
Hauteur de l'emballage 1	9,200 cm
Largeur de l'emballage 1	2,000 cm
Longueur de l'emballage 1	12,200 cm
Poids de l'emballage 1	290,500 g
Type d'emballage 2	BB1
Nb produits dans l'emballage 2	4
Hauteur de l'emballage 2	8,900 cm
Largeur de l'emballage 2	15,000 cm
Longueur de l'emballage 2	22,500 cm
Poids de l'emballage 2	1,227 kg
Type d'emballage 3	S04
Nb produits dans l'emballage 3	60
Hauteur de l'emballage 3	30,000 cm
Largeur de l'emballage 3	40,000 cm
Longueur de l'emballage 3	60,000 cm
Poids de l'emballage 3	19,180 kg

Durabilité de l'offre

Statut environnemental de l'offre	Produit Green Premium
Régulation REACh	₫ Déclaration REACh
Sans SVHC REACh	Oui
Directive RoHS UE	Conforme Déclaration RoHS UE
Sans métaux lourds toxiques	Oui
Sans mercure	Oui
Régulation RoHS Chine	☑ Déclaration RoHS Pour La Chine
Information sur les exemptions RoHS	₽ Oui
Profil environnemental	Profil Environnemental Du Produit
DEEE	Sur le marché de l'Union Européenne, le produit doit être mis au rebut selon un protocole spécifique de collecte des déchets et ne jamais être jeté dans une poubelle d'ordures ménagères.

Garantie contractuelle

Compatie	10
Garantie	18 mais